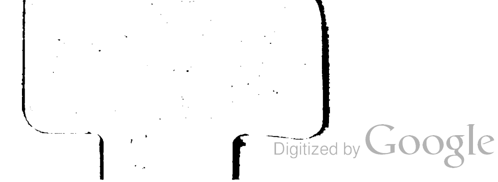


ALLARD

Eloge de M. Letourneux

1890





COUR D'APPEL D'ALGER

AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

DU 1er OCTOBRE 1890

ÉLOGE

DE

M. LETOURNEUX

ancien Conseiller honoraire à la Cour d'Appel d'Alger

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. ALLARD

Substitut du Procureur général

ALGER

ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

1890



COUR D'APPEL D'ALGER

AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

DU 1er OCTOBRE 1890

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, et le mercredi premier octobre, à deux heures et demie de relevée;

La Cour d'Appel d'Alger s'est assemblée, en robes rouges, en la Chambre du Conseil, au Palais de Justice, sous la présidence de M. Zeys, *Premier Président, pour procéder à son audience solennelle de rentrée.*

Le Tribunal civil de première instance, le Tribunal de Commerce et Messieurs les Juges de Paix, invités à

cette cérémonie, sont venus prendre les places qui leur avaient été réservées.

Messieurs les Avocats et Messieurs les Défenseurs et Avoués près la Cour et le Tribunal de première instance, également invités, ont pris place à la barre.

M. le Commissaire central, aussi invité, a pris place dans le fauteuil qui lui avait été réservé.

Les Huissiers ont annoncé la Cour qui est entrée dans la salle d'audience et a pris siège.

M. le Premier Président a déclaré la séance ouverte et donné la parole à M. le Procureur Général.

M. le Substitut ALLARD *s'est levé et a prononcé le discours suivant :*

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Lorsque M. le Procureur Général me fit l'honneur de me désigner pour prononcer devant la Cour le discours qui doit marquer la reprise de ses travaux, — je pensais, avec un embarras extrême, que d'autres magistrats plus autorisés ont dû éprouver avant moi, — au sujet qu'il me serait permis d'aborder devant vous, pour me conformer à la tradition presque séculaire et aux prescriptions de l'art. 34 du décret du 6 juillet 1810 qui veut que le sujet soit convenable et approprié à la circonstance.

Je me sentais peut-être sans conviction suffisante, — à coup sûr sans autorité pour m'arroger, — à l'instar des Chefs de Parquet des anciens Parlements, — le droit de m'ériger en censeur pour prononcer une mercuriale.

Je voulais éviter à tout prix de rééditer dans les développements surannés d'une harangue pompeuse le thème épuisé des grands devoirs de l'Intégrité, de Travail, d'Indépendance, — qui s'imposent au pouvoir judiciaire, — le détenteur de la vie, de la liberté, de l'honneur des

citoyens, — alors que vous en donnez par vos actes de chaque jour l'éclatant exemple.

Et c'est ainsi que dans le vide de mes inspirations, l'esprit tourmenté d'une appréhension anxieuse, — presque découragé avant d'aborder ma tâche, — je me répétais à moi-même ces mots de la Bruyère: « Tout a été dit et redit ».

Mais en rappelant à mon souvenir les vides qui s'étaient faits dans nos rangs, les deuils qui avaient cruellement marqué l'année judiciaire qui vient de s'écouler, — M. le procureur général, avec ce tact discret qui fait le charme de nos relations au parquet, m'avait ouvert une voie sûre et marqué le sujet le plus propre à m'assurer votre indulgence, le plus digne d'occuper vos instants.

Voilà comment, Messieurs, je viens au risque d'aviver vos regrets, évoquer le souvenir encore présent parmi vous d'un homme à la haute intelligence, au profond savoir, au cœur excellent qui fut notre collègue, et d'un magistrat d'élite qui offrit le continuel exemple des vertus dont je vous parlais tout à l'heure : haute intégrité, attachement infatigable à sa fonction, ardeur inflexible au travail. Voilà comment, le cœur ému d'une légitime fierté, je viens inscrire sur le livre d'or de vos glorieuses annales, à la suite de Ménerville dont l'existence et les œuvres sont intimement liées à l'histoire de

la civilisation dans ce pays, le nom d'Aristide Horace Letourneux, dont les laborieux loisirs et les voyages à travers le monde ont portout laissé dans le domaine de la science et du droit une abondante moisson dont nous profitons aujourd'hui.

La famille qui peut à juste titre s'honorer d'avoir donné Aristide Letourneux à la magistrature est une des plus anciennes de Nantes. Depuis le XVI[e] siècle un des membres avait toujours été en possession des fonctions de Sénéchal, de Goulaine.

Son grand'père avait d'abord débuté au barreau où il ne tardait pas à marquer brillamment sa place. Lorsqu'éclata la Révolution, il adopta avec ardeur les idées nouvelles et fut investi des fonctions de procureur général syndic.

Le 27 juin 1793, les Vendéens vinrent mettre le siège devant Nantes, il montra une admirable énergie et une initiative heureuse dans les sages mesures qui assurèrent la défense de la ville et arrêtèrent le soulèvement général de la Bretagne et fit preuve en même temps du plus grand courage civique en s'opposant de toutes ses forces aux féroces exécutions de Carrier; il se rendit même à Paris pour demander au Comité de Salut Public le rappel de son délégué, mais il fut arrêté, jeté en prison et le 9 Thermidor arriva à point pour l'arracher aux implacables vengeances du Tribunal révolutionnaire. A

sa sortie de prison, il fut d'abord nommé premier administrateur de la Loire-Inférieure.

L'intelligence dont il fit preuve dans ses nouvelles fonctions le désigna au choix du Directoire, il fut nommé ministre de l'intérienr, puis membre du Conseil des Cinq-Cents, où il fut l'un des quatre rédacteurs de la loi fondamentale de l'enregistrement.

Après avoir fait une vive opposition au coup d'État du 18 Brumaire, plus pauvre en sortant du pouvoir qu'il n'y était entré, il se retira à Rennes où il mourut investi des fonctions de Conseiller à la Cour impériale.

Il avait épousé Mlle Aimée Chaillon, dont le grand-père fut Membre de l'Assemblée constituante, de la Convention et du Conseil des Anciens.

De cette union naquirent deux fils, Tacite Letourneux qui fut en Vendée le Président du Tribunal de Fontenay-le-Comte, et publia des études malacologiques remarquables sur toute la région de la Loire-Inférieure, et Horace Letourneux qui occupa les postes les plus élevés de la magistrature et fut successivement Procureur Général à Douai, à Poitiers, à Riom et termina sa brillante carrière à la Cour de Rouen.

Fontenelle, développant une pensée de Pascal, a écrit quelque part : « Nous autres modernes nous devons être » supérieurs aux anciens, car étant montés sur leurs » épaules, nous voyons plus loin qu'eux. »

Il ne m'appartient pas de juger si notre regretté collègue fut supérieur à son père comme jurisconsulte et s'il se montra plus profondément versé, dans les sciences de l'Archéologie, de la Botanique et de Malacologie, que son oncle Tacite Letourneux, mais ce qué nous pouvons affirmer, après avoir étudié son existence si laborieusement remplie, c'est qu'il se montra digne du nom de ses ancêtres, fidèle aux traditions de sa famille et fut tout à la fois un magistrat distingué et un savant de mérite.

Dès ses débuts au collège de Rennes, il se fit remarquer parmi tous ses condisciples par son intelligence et, sa facilité de travail qui lui assurèrent le premier rang. Il sortit du lycée chargé de couronnes et rentra à l'École de Droit où il fit de solides études, qui lui valurent le diplôme de Docteur.

Ardent au travail comme au plaisir, il faisait la joie de ses camarades d'école par la verve de son esprit, la franche gaîté qui était le fond de sa nature et son nom est resté légendaire dans la mémoire de ceux qui l'ont connu à cette époque.

Possédant une instruction littéraire véritablement supérieure, doué d'une mémoire prodigieuse, il savait par cœur tous les poètes classiques, latins, grecs et français dont il déclamait volontiers des passages d'une voix chaude et vibrante. Le général Hanoteau, qui fut

son collaborateur et son ami, a bien voulu m'apprendre qu'il lui avait souvent et sur sa simple indication, entendu réciter des satires de Juvénal, des chants entiers de l'Énéïde.

Avec sa brillante imagination, il improvisait des chansons et des satires sur des sujets d'actualité qui pourraient être citées mais dont le caractère libre et mordant ne saurait convenir à la solennité de votre audience.

Plein de verve, d'entrain, avec la gaîté gauloise qui était le cachet propre de son esprit, il aimait encore à répéter les couplets frondeurs qui circulaient sous le règne de Louis-Philippe, cette monarchie « tempérée par des chansons. »

Si Letourneux était né poète à ses heures de loisir, nous savons par sa correspondance qu'il n'avait jamais pensé devenir orateur. Après avoir été secrétaire du parquet de Rennes, alors que son père occupait le poste de Procureur général, il fut successivement substitut à Châteaulin et à St-Flour.

Pour une nature moins éprise de l'amour du travail, pour un esprit moins avide de science, le séjour dans ces petits chefs-lieux des provinces de l'Ouest ou du Centre aurait pu présenter un danger. Mais il sut remplir par une vie intelligente et active les loisirs que lui laissaient ses fonctions et commença l'étude des langues pour lesquelles il avait une aptitude merveilleuse.

Plus particulièrement, celle de la langue celtique devait lui être d'un grand secours dans ses travaux sur la grammaire comparée et sur les origines du langage. C'est à St-Flour où il suivit son père, dans ce merveilleux pays d'Auvergne, que, sans négliger un seul instant les devoirs de ses fonctions, il se livra avec passion à l'histoire naturelle.

Après la révolution de 1848, les passions politiques soulevées dans la région lui créèrent des difficultés ; son père avait dû quitter le poste de Procureur général, il voulut partager sa disgrâce et le suivit à Rouen. Mais après sa mort, en 1850, il vint se fixer à Nantes.

La tradition de respect qui entourait son nom, la sympathie et la confiance qu'il avait su inspirer, auraient suffi à lui assurer une situation brillante au barreau, lorsqu'on lui offrit le poste de Procureur à Bône.

Son imagination ardente devait être séduite, entraînée par la perspective ensoleillée d'un pays inconnu, d'études nouvelles à entreprendre, de découvertes scientifiques à poursuivre, il accepta.

Son intelligence, son zèle, sa science approfondie du droit, sa remarquable érudition littéraire, le placèrent bientôt au premier rang des chefs du Parquet du ressort ; à Bône comme à Châteaulin et à St-Flour, il employait ses heures de loisirs à élargir le cercle de ses connaissances, il se livrait avec son ardeur ordinaire à

l'étude des langues arabe et kabyle et plus épris que jamais des merveilles de la nature, il étudiait avec une véritable passion la géographie, la flore du pays, son histoire et dans ses excursions vagabondes, il enrichissait la science de découvertes archéologiques ou malacologiques nouvelles.

Les savants ont de tous temps passé pour avoir de singulières distractions ou d'étranges oublis.

On raconte qu'Ampère, absorbé dans ses méditations au milieu du bruit de la capitale, continuait sur le panneau d'une voiture qui fuyait devant lui le problème dont il cherchait la solution, et nous avons appris au collège qu'Archimède, au siège de Syracuse, fut mortellement frappé par un soldat qui ne voulait pas lui laisser achever l'équation qu'il traçait sur le sable.

Ce fut un accident moins grave qui arriva à notre savant collègue.

Un jour, que parti de Bône bien avant le lever du soleil pour rentrer exactement à l'heure de l'audience, il errait sur les dunes du cap de Garde et sur les rochers pyroxéniques dans un accoutrement de circonstance, nécessairement primitif, il fit la rencontre des gendarmes nouvellement venus à Bône qui lui demandèrent ses papiers. Comme il ne pouvait présenter que les spécimens de la flore marine recueillis pour enrichir ses collections, les gendarmes, peu versés dans les

choses de la botanique et de la malacologie lui dressèrent procès-verbal, et le conduisirent au parquet sous l'inculpation de vagabondage.

Le procureur de Bône se montra plein d'indulgence pour le savant, les gendarmes furent vivement félicités de leur zèle et M. Letourneux mis en liberté par lui-même.

Ne craignez pas, Messieurs, que ces tendances de son esprit pour les méditations de la science aient pu lui faire oublier les nécessités journalières et souvent absorbantes de l'administration judiciaire.

Jamais ses études et ses investigations scientifiques ne nuisirent à ses travaux professionnels.

Par sa vive pénétration, par son activité, par sa remarquable facilité de rédaction, il suffisait à tout.

Placé dans un arrondissement où s'étendaient de vastes territoires, coupés de ravins et de montagnes, au centre d'un grand mouvement d'exploitation forestière et métallurgique, entouré d'une population indigène nombreuse, aux prises avec les affaires les plus importantes et des difficultés inouïes pour assurer la répression, il se montra toujours supérieur aux devoirs de sa fonction.

Nommé conseiller à la Cour par droit de conquête, pour son mérite et l'éclat de ses services, il fut salué par les félicitations de ses collègues qui depuis longtemps déjà avaient marqué sa place.

Pas un magistrat du ressort ne réunissait des qualités plus solides et en même temps plus brillantes. Sa connaissance approfondie des langues kabyle et arabe, la faculté de saisir directement et sans intermédiaire d'interprète la déposition des témoins imposée sans contrôle à ses collègues, rendait sa collaboration aux travaux de la Cour, soit comme président d'assises, soit comme assesseur aux chambres civiles ou à la chambre musulmane, particulièrement précieuse.

La nature l'avait doué de cette obstination de volonté qui est le type du caractère breton. Défaut funeste quand l'ignorance l'accompagne, qualité éminente quand elle se joint à un jugement sain.

Puissamment aidé par la pénétration de son intelligence et par une infatigable activité, servi par une facilité de rédaction extraordinaire, il sut comme magistrat rester partout et toujours à la hauteur des devoirs à accomplir et comme savant élargir le cercle de sa science qui avait abordé et approfondi toutes les connaissances humaines.

Ce n'est pas exagérer l'éloge, quand il s'agit d'un homme si profondément versé dans le droit, l'histoire, l'archéologie, la botanique, la linguistique, qui possédait vingt-deux langues depuis celle de l'antique Égypte et de la Phénicie jusqu'au dialecte malais et canaque de l'Océanie, et qui compte parmi les plus remarquables

initiateurs dans l'étude des antiquités celtiques, hévi-ques, assyriennes ou égyptiennes.

La plume, disait Monsieur le premier Président Zeys en prononçant son éloge funèbre, était dans sa main un merveilleux instrument, qui se pliait aux exigences des genres les plus opposés.

Point de mémoire ou de rapport si difficile sur les plus délicates questions qu'il ne sût tracer d'un seul jet avec une abondance heureuse dans un style rapide, élégant et coloré.

Je ne saurais entreprendre la nomenclature incalculable des notices et des monographies curieuses où il se révélait, suivant l'expression pittoresque d'un ami, « spécialiste universel. »

Président de la Société de Climatologie d'Alger, membre de l'Institut d'Égypte, de l'Académie d'Hippone, de la Société historique d'Alger, de l'émulation de Provence, Président de la Société de Malacologie d'Alger, il a publié des travaux variés, que les revues de France et d'Algérie accueillaient avec empressement. Son ouvrage sur la Malacologie de la Tunisie et son livre sur les coutumes kabyles, dû à la collaboration féconde de M. le général Hanoteau, aurait suffi à coup sûr pour le placer au premier rang comme jurisconsulte et comme savant.

Cet ouvrage véritablement remarquable par la science,

la précision et la clarté parut en 1874, imprimé aux frais de l'État par la bibliothèque nationale.

Le retentissement de l'œuvre fut considérable.

Les journaux et les revues de l'époque consacrèrent de nombreux articles à la critique de l'ouvrage.

Le plus important de tous est une étude très savante, très exacte et très développée parue dans la *Revue des deux Mondes* du mois de septembre 1873, que je voudrais pouvoir reproduire en entier.

M. Ernest Renan, avec la double autorité qui lui appartient comme écrivain et comme savant, a porté un jugement sans appel sur le mérite de l'œuvre et mis en lumière les titres des Auteurs à la reconnaissance du pays.

« L'entreprise de recueillir l'antique droit coutumier » d'une des plus vieilles races du monde, disait M. » Ernest Renan, offrait de grandes difficultés; beaucoup » de tribus kabyles ont de petits livres kabyles écrits en » arabe. Le plus souvent il a fallu travailler sur la tradi- » tion orale, sur les délibérations écrites du village, sur » les actes des ouléma, sur les témoignages des person- » nes autorisées. Le général Hanoteau, dont nous avons » rencontré le nom dans toutes les directions de la scien- » ce, et M. le Conseiller Letourneux, l'une des personnes » qui ont le plus travaillé sur l'Épigraphie berbère, ont » rempli cette tâche avec une conscience parfaite. »

« Exempts des préjugés de race, les deux savants au-
» teurs n'ont eu qu'une préoccupation: la recherche de
» la vérité. Les trois magnifiques volumes où ils ont dé-
» posé le fruit de leur enquête font le plus grand honneur
» à la France, auprès de ce public européen dans l'appro-
» bation duquel les publications sérieuses sont trop
» souvent chez nous à chercher leurs encouragements
» et leur appui. »

Les honneurs et les distinctions étaient venus récompenser ces éclatants services.

M. Letourneux avait été nommé Chevalier de la Légion d'honneur, Officier d'Académie, Officier de l'Ordre du Saint-Sauveur par le gouvernement Hellénique.

Lorsqu'en 1876, les puissances européennes établirent à Alexandrie une Cour mixte pour la défense des intérêts de leurs nationaux, M. Dufaure, qui était alors ministre de la justice, le désigna pour ce poste d'autant plus important qu'il s'agissait non seulement d'affirmer des qualités professionnelles supérieures, mais encore d'y maintenir le prestige séculaire de la France en présence de l'étranger.

Sous l'empire des mêmes aspirations qui l'avaient conduit en Algérie, il partit pour l'Égypte plein d'ardeur et de volonté, mais également anxieux des devoirs nouveaux qui allaient lui incomber.

En 1876, dans son discours de rentrée, M. l'Avocat

général Valette rendait un public hommage au jurisconsulte, au savant, à l'écrivain, et saluait avec tristesse le départ de son éminent collègue pour la Cour internationale d'Alexandrie.

« M. Letourneux, disait-il, reviendra peut-être en Algé-
» rie, il nous a permis de l'espérer, pour s'y livrer à de
» nouveaux travaux sur l'histoire des anciens monu-
» ments ; il y retrouvera les amitiés qu'il y a lais-
» sées. »

Le Ministre, qui le tenait en haute estime, l'avait signalé dans un rapport élogieux. Dans une lettre adressée à sa famille, il s'en défend dans les termes qui lui font le plus grand honneur et caractérisent sa modestie :

« J'apprends, écrivait-il du Caire, que le rapport qui m'a
» précédé en Égypte est beaucoup trop favorable, de sorte
» que l'on attend beaucoup de moi, ce qui est flatteur
» pour mon amour-propre, mais bien gênant. J'aurais
» mieux aimé être présenté comme un bon magistrat
» que comme un homme hors ligne ; heureusement je
» ne suis pas président et j'espère, avec la plus grande
» prudence, ne pas compromettre trop sérieusement la
» réputation qui m'a précédé et qui, au premier rang,
» n'aurait peut-être pas pu se soutenir. »

Il portait trop loin la modestie et la défiance de lui-même.

L'ascendant qu'il exerçait par sa profonde science du Droit, l'autorité morale qu'il devait à sa scrupuleuse intégrité, étaient telles parmi ses collègues de toutes les nations, qu'il fut porté par l'unanimité des suffrages à la Vice-Présidence de cette compagnie d'élite.

Malgré ses hésitations et ses scrupules exagérés, il lui appartenait d'occuper le rang suprême : mais le côté politique et diplomatique de ses fonctions les lui faisaient redouter ; il préférait se borner à la direction judiciaire que le chef de la Cour, absorbé par d'autres soucis, lui abandonnait presque complètement.

Dans cette période de cinq années, où commencèrent à fonctionner les tribunaux de la Réforme, bien des affaires délicates, bien des compétitions et des rivalités d'influence éveillèrent ses soucis ; il prit alors la résolution de ne pas renouveler son engagement avant qu'il fût expiré. En janvier 1880, il écrivait à son oncle :

« J'ai toujours aspiré à une vie libre et indépendante,
» aussi n'ai-je aucune envie de renouveler mon contrat.
» Après le 1er février 1880, tout au plus pourrai-je con-
» sentir à reprendre ma chaîne jusqu'aux vacances, au
» grand maximum jusqu'à la fin de l'année. Dans ce
» cas, j'irai faire un voyage dans la haute Égypte ; je

» réaliserai ensuite une excursion à Ceylan, à laquelle je » puis consacrer mes vacances à cause de la saison. »

Il prit en effet sa retraite et partit pour l'Europe, emportant dans un coffret ciselé aux armes de la France, qui lui avait été offert par tous les membres de la Cour, les regrets unanimes de ses collègues exprimés dans toutes les langues qui ont cours dans cette assemblée cosmopolite.

Vous savez qu'il ne se contentait pas des études spéculatives du cabinet. Passionné pour les voyages dont l'histoire, a-t-on dit, serait l'histoire même de la Géographie et des relations de tous les peuples entre eux, il avait parcouru avec une infatigable activité l'Europe entière; il connaissait la France, l'Espagne, la Suisse, l'Italie, la Bavière, une partie de l'Autriche, de la Hongrie et de la Grèce.

Pendant trois années consécutives, il a exploré les îles Ioniennes et la plupart de celles de l'Archipel; il avait deux fois visité la Dalmatie, l'Istrie, la Carniole, poussé jusqu'à Constantinople à travers la Serbie, la Moldavie et la Bulgarie.

Comment pourrai-je le suivre avec vous en Asie Mineure, sur les bords du Bosphore, en Syrie, scrutant les hauts sommets du Liban et les basses vallées du Jourdain et de la mer Morte?

Pendant les cinq années de son séjour en Égypte, il avait remonté le Nil jusqu'au Korosko.

Dans une notice biographique lue dans la séance du 14 mars 1890 et publiée par la Société Botanique de France, M. Battandier, après avoir rendu justice à l'infatigable ardeur de l'Explorateur, à ce flair particulier qui rendait ses recherches toujours fructueuses et lui faisait découvrir une masse d'espèces, n'hésite pas à le proclamer le plus habile chercheur du monde entier.

Sans contredit, et du témoignage unanime des hommes les plus compétents, il fut le membre le plus actif de l'exploration de la Tunisie, dont le protectorat, en dépit des critiques et des dénigrements passionnés des politiciens à courte vue, qui voudraient voir la France demeurer immobile au milieu du mouvement irrésistible qui entraîne l'Europe entière vers la colonisation, restera dans l'histoire la conquête glorieuse de la troisième République.

Parlant de l'exploration scientifique de l'Algérie, M. Renan, que je vous demande la permission de citer encore, avait écrit, avec une pointe d'amertume :

« Cette exploration scientifique, qui sera l'une des gloi-
» res de la France au XIXe siècle, est la meilleure justi-
» fication d'une conquête qui a mis en lumière chez la
» nation conquérante tous les talents, excepté ceux de

» la colonisation, et l'auteur de l'étude sur la Société
» berbère en faisait remonter l'honneur aux soins pa-
» tients et aux efforts successifs des Reboul, des Du-
» veyrier, des Judas Halévy, des Faidherbe, des Letour-
» neux. »

Toutes ces admirables découvertes accumulées au cours de ces voyages ne sont pas perdues pour la science; généreux jusqu'à l'excès, M. Letourneux a enrichi les collections de l'Europe.

Il a légué à la Bibliothèque nationale d'Alger plus de huit mille volumes et à la ville de Nantes sa magnifique collection archéologique, et peut-être notre ville eût-elle encore hérité de quelques-uns de ces curieux spécimens de l'art antique qu'il possédait, si les projets plusieurs fois agités pour créer, à Alger, un musée national avaient été réalisés.

Les récits de ces explorations sont conservés dans les bulletins et les volumineux rapports adressés au Ministère de l'instruction publique. Si le cadre nécessairement restreint de cette étude ne m'imposait quelque réserve, j'aurais voulu vous lire quelques-unes de ses lettres, si pleines d'abandon et de naturel, dont la couleur est si vive, l'émotion si sincère, qu'il adressait soit à sa famille, soit aux savants les plus illustres, tels que Faidherbe, Lenormand, Marcette Bey, Renan, Henri Martin.

Mais je dois m'arrêter.

Après un si long séjour dans les régions chaudes, M. Letourneux ne pouvait sans danger se fixer en France, en Bretagne surtout, dont le climat océanien eût été funeste à sa santé.

Dans une de ces improvisations poétiques, où il célèbre les charmes irrésistibles de Gabès, il avait écrit un jour :

Gabès, ô Paradis, c'est ici qu'il faut vivre.

Mais, il est donc vrai que ce pays que M. de Toqueville appelait la terre de promission, par la transparence et l'éclat de son ciel, les horizons infinis, peut-être aussi par les souvenirs des siècles écoulés qu'il évoque, exerce sur la pensée de ceux qui l'ont connu un irrésistible attrait.

C'est à Alger où le rappelaient ses amitiés, ses souvenirs et ses goûts qu'il voulut se fixer. Il avait choisi pour résidence, dans ce site si pittoresque de Saint-Eugène, cette petite maison dont l'isolement et le calme recueilli était favorable à ses études.

Son magnifique cabinet avait pour ornement principal une bibliothèque faite de moucharabiehs rapportés par lui d'Égypte et le bureau ministre de son grand-père,

des livres, des meubles remplis de coquillages, des photographies des lieux qu'il avait visités, des bronzes retirés des tombeaux des Pharaons.

Tel était le milieu dans lequel se sont écoulées ses dernières années, lorsqu'il n'était pas en mission dans l'intérieur ou auprès de sa famille qu'il n'avait cessé d'entourer du plus affectueux dévouement.

La retraite où il se livrait tout entier à ses chères études était une petite académie, lieu de réunion ordinaire de ceux qui s'occupaient à Alger d'histoire naturelle, d'archéologie, de linguistique et le rendez-vous des savants et des explorateurs de tous les pays.

Tous étaient assurés de trouver auprès de lui, avec un cordial accueil, les plus précieux renseignements.

Au moment où il préparait une édition nouvelle de son livre sur la Kabylie, à la veille de rédiger un grand ouvrage, sur le droit musulman, pour lequel il avait réuni des matériaux considérables et dont il avait arrêté le plan, il continuait encore, malgré ses soixante-cinq ans, ses explorations sur la région du littoral qui s'étend d'Alger, à Dellys et à Bougie.

De la race des hommes dont parle le poète,

« qui, frappés dans la lutte, succombent en guerriers, »

ce fut au cours d'une mission scientifique, qu'il accom-

plissait dans l'Aurès avec une ardeur toute juvénile, qu'un accident de cheval vint ébranler sa santé.

Son organisme exceptionnel, sa volonté et son courage lui permirent de lutter quelques mois contre le mal qui devait l'emporter dans une crise suprême le 3 mars 1890, à l'âge de 70 ans, l'arrachant à son œuvre, à l'affection de ses parents et de ses amis. Mais alors qu'il avait réalisé, suivant la tradition de ses ancêtres, dans l'admirable unité de sa vie de savant et de magistrat, ce que Littré a défini le progrès : « Plus de connaissances dans l'ordre » intellectuel, plus d'équité dans l'ordre moral. »

La mort de M. Letourneux n'est pas la seule séparation pénible que nous ayons à regretter et j'ai encore le pieux devoir de vous entretenir de ceux qui furent nos collègues et qui nous ont quitté au cours de l'année judiciaire : Monsieur le Conseiller Doudard de la Grée et l'Assesseur musulman Ahmed ben Amar.

Né le 15 octobre 1812 à St-Vincent de Mercuze, arrondissement de Crenoble, Pierre-Marie Doudard de la Grée était attaché par ses traditions de famille à la magistrature et à l'armée : noblesse de sang, noblesse de robe, noblesse de cœur. Son père avait exercé les fonctions de conseiller à la Cour de Riom et son frère, marin distingué, écrivain du plus grand mérite, avait été le

premier représentant français au Cambodge après avoir vaillamment soutenu l'honneur du drapeau de la France dans les mers de Chine.

En entrant dans la magistrature il se recommandait déjà par des qualités de premier ordre.

Sa délicatesse de conscience, la sûreté de son jugement, sa scrupuleuse exactitude, la droiture de son cœur et son dévouement absolu à ses devoirs devaient assurer son avenir.

Il avait débuté le 26 novembre 1847 dans les fonctions modestes, mais méritantes, de Suppléant du Juge de Paix de Coléah. C'est à cette rude école d'expérience et de travail qu'il s'était formé. Son intelligence et son zèle devaient lui permettre de franchir rapidement les premières étapes.

Nommé Juge à Constantine, le 28 juillet 1849, Juge à Bône, le 21 février 1851, Juge à Alger, le 31 janvier 1866 ; Président du Tribunal de Sétif, le 18 avril 1868; Président à Mostaganem, le 13 juin 1870; Président à Blidah, le 28 décembre 1870; il avait été enfin nommé conseiller à la Cour d'Alger le 15 octobre 1875.

Je ne puis m'étendre sur cette existence si laborieuse et si utile. Me Doudart de la Grée dans ces fonctions si difficiles à remplir, donnait chaque jour la preuve de sa capacité et d'une grande expérience. Exerçant l'autorité avec la fermeté qui est le propre d'un caractère élevé, le

tact et la modération qui appartiennent aux esprits sages. — Me Doudart de la Grée est mort à Grenoble, le 17 juillet 1890 laissant à son fils qui nous appartient, un précieux héritage de droiture et de loyauté.

J'en aurais fini avec ces tristesses et ces regrets si je ne devais encore saluer la mémoire d'Ahmed ben Omar décédé à Alger. C'était un des plus anciens et des plus fidèles serviteurs de la France. Ses débuts avaient été modestes. En 1841 et 1842, il dirigea les kabyles employés à l'obstacle de la Mitidja à la ferme Modèle de la Maison-Carrée. Nommé interprète pour la langue kabyle près le juge d'instruction d'Alger en 1844, il remplit ces fonctions pendant 2 ans, puis entra en 1849 dans l'administration des travaux hydrauliques du port.

En 1851, Ben Omar fut nommé dans la corporation de Beranina du district de Blidah.

En 1863, il recevait la prime de 2e classe pour la connaissance de la langue arabe et devenait, l'année suivante, interprète près du Conseil de guerre d'Alger. Il remplissait ses fonctions avec une intelligence remarquable.

En 1870, il fut chargé de constituer auprès de la préfecture, un service spécial de surveillance.

En 1871, l'amiral de Gueydon le chargeait d'une mission délicate et secrète au Maroc.

Nommé interprète près le Tribunal de Tizi-Ouzou en 1874, il devenait en 1876 assesseur à la Cour d'appel et recevait du gouvernement de la République la croix de la Légion d'honneur.

Ben Omar fut successivement appelé comme membre de la Commission d'examen pour la langue kabyle (1882), membre du bureau de bienfaisance musulman d'Alger (1884) et élu conseiller municipal de notre ville en 1886.

Dans ces différentes fonctions Ben Omar s'était toujours fait remarquer par son intelligence, son exactitude et la pénétration de son intelligence. Il parlait avec une grande facilité et une grande pureté la langue française et la Cour lui garde un reconnaissant souvenir du concours utile qu'il apportait à la Chambre musulmane par sa connaissance approfondie des coutumes kabyles et surtout par la confiance qu'inspiraient aux indigènes sa délicatesse et son intégrité.

La Cour d'Alger, nous avons le droit de le proclamer, par l'étendue de son ressort, par le nombre et l'importance de ses décisions, occupe le second rang dans la hiérarchie des compagnies judiciaires. La légitime autorité, la science incontestable, l'éclat des services rendus par les membres qui la composent ne sauraient la faire déchoir.

Plus particulièrement à la tâche, les magistrats algériens peuvent revendiquer hautement toutes les prérogatives, tous les honneurs.

Le Gouvernement de la République et M. le Garde des sceaux l'ont reconnu de la façon la plus éclatante, au cours de cette année judiciaire.

En appelant aux importantes fonctions d'Avocat général à Paris un magistrat dont la carrière s'est faite en Algérie, le collègue regretté dont le souvenir est ineffaçable en nos cœurs, le nom sur toutes les lèvres, — M. le Président Puech, qui, par l'intégrité de son caractère et de sa vie, sa profonde science du droit, l'autorité de sa parole, portera *haut et clair*, suivant l'expression de Montaigne, la bonne renommée de la magistrature algérienne.

Et, plus récemment encore, en inscrivant au nombre de ses légionnaires, M. le Conseiller Méresse, qui par sa science approfondie, son infatiguable dévouement, la merveilleuse lucidité de son intelligence éclaire vos délibérations de chaque jour d'une si vive lumière et M. le Procureur général dont la présence arrête ma parole et qui ne saurait pardonner à son substitut d'entreprendre aujourd'hui son éloge.

MESSIEURS LES AVOCATS,

Avant d'entrer dans la magistrature, j'ai eu l'honneur d'appartenir au barreau. Comment pourrais-je l'oublier, quand à ce passé déjà loin se rattachent les amitiés les plus sûres, les souvenirs les meilleurs de ma vie!

Je sais par ma double expérience d'avocat, et de magistrat, que nous appartenons tous à la même famille; — fiers des mêmes ancêtres, soucieux des mêmes exemples, forts des mêmes principes d'honneur et de liberté, — nous poursuivons le même but, le triomphe du vrai, du juste et du bien.

Si parfois, emportés par nos convictions, nos luttes à l'audience ont pu paraître ardentes, — pour l'honneur de tous, elles sont toujours restées loyales et courtoises, et nous pouvons sans amertume en conserver le souvenir. — Sous les auspices de cette confraternité cordiale d'hier dont je suis fier de me prévaloir, laissez-moi vous dire combien il m'est précieux de saluer à notre barre les anciens de votre ordre, et d'adresser à cette nombreuse et vaillante jeunesse qui vous entoure les encouragements de la Cour.

Messieurs les Défenseurs,
Messieurs les Avoués,

Les sentiments que je viens d'exprimer vous sont communs.

Votre Compagnie ne me rappelle, également dans le passé, que de bons souvenirs, — c'est le meilleur de notre vie, disait Chateaubriand.

Votre ministère permet à la magistrature d'exercer son action dans les conditions les plus rassurantes, car si l'éclat de la plaidoirie éclaire le débat, c'est la marche régulière d'une instruction, la précision des conclusions qui fixe la sentence du juge. Il dépend encore de votre zèle d'épargner aux plaideurs la lenteur des procédures et de rendre moins onéreux l'impôt si lourd des frais de justice.

Mais je m'arrête devant une formule qui pourrait avoir l'apparence même d'une recommandation ou d'un conseil, car, à chaque solennité nouvelle, il nous appartient de rendre hommage, au nom de la Cour, à votre esprit de désintéressement, à votre dévouement à l'œuvre de la Justice.

Après ce discours, M. le Substitut ALLARD a requis, au nom de M. le Procureur Général, qu'il plût à la Cour lui donner acte de ce qu'il s'était conformé à l'article 34 du décret du 6 juillet 1810, requérant, en outre, que, conformément à l'article 35 du même décret, les Membres du Conseil de l'Ordre des Avocats présents à la barre fussent admis à renouveler leur serment.

La Cour, faisant droit aux réquisitions de M. le Procureur Général, a ordonné que les Membres du Conseil de l'Ordre des Avocats présents renouvelleraient leur serment.

En conséquence, M. le Greffier en chef, sur l'invitation de M. le Premier Président, a donné lecture de la formule du serment et fait l'appel nominal des Membres du Conseil qui, successivement et individuellement, ont renouvelé leur serment.

La Cour a donné acte à M. le Procureur Général de l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 34 et 35 du décret du 6 juillet 1810.

M. le Premier Président a ensuite levé la séance.

Le présent procès-verbal, fait et dressé en l'audience solennelle de rentrée au Palais de Justice, les jours, mois

et an que dessus, a été signé par **M. le Premier Président** et le Greffier en chef.

Étaient présents et siègeaient :

MM. ZEYS, chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique, Premier Président ;

BLANCKAERT, chevalier de la Légion d'honneur, Président ;

LOURDAU, chevalier de la Légion d'honneur, Président ;

MÉROT, conseiller ;

DROULIN, conseiller ;

POUCHERET, conseiller ;

DUCOS, conseiller ;

ZILL DES ILES, conseiller ;

LEFÉBURE, Officier d'Académie, conseiller ;

SCHINDLER, conseiller ;

MÉRESSE, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller ;

BOURROUILLOU, conseiller ;

RONNOT, conseiller ;

CHAUVIN, conseiller ;

YVERNÉS, conseiller ;

FEYTIT, conseiller ;

MM. Leclerc, conseiller ;

Lejeune, Officier d'Académie, conseiller ;

Caumette, conseiller ;

Piollet, conseiller ;

Si Kaddour ben Chérif, assesseur musulman ;

Belkassem ben Sedira, Officier de l'Instruction publique, assesseur musulman ;

Flandin, chevalier de la Légion d'honneur, Procureur général ;

Wurtz, avocat général ;

Honel, substitut du Procureur général ;

Allard, substitut du Procureur général ;

Brocard, substitut du Procureur général ;

Garot, substitut du Procureur général ;

Roussot, greffier en chef ;

Anginot, commis greffier ;

Lamant, commis greffier ;

Régey, commis greffier ;

Adam, commis greffier ;

Chausson-Lasalle, commis greffier ;

Drulhon, commis greffier ;

Blache, commis greffier auxiliaire.

Étaient absents :

MM. **Dedreuil-Paulet**, chevalier de la Légion d'honneur, Président ;

Sauzède, chevalier de la Légion d'honneur, Président ;

Hugues, Officier d'Académie, conseiller, malade à domicile ;

Eyssautier, Officier d'Académie, conseiller, en congé ;

Parisot, conseiller, en congé ;

Lafitte, conseiller, en congé ;

d'Andrée de Renoard, conseiller, en congé ;

de Cardaillac, Officier de l'Instruction publique, conseiller ;

Ducros, conseiller, en congé ;

Cuniac, avocat général, en congé ;

Marsan, avocat général, en congé ;

Colaud de la Salcette, avocat général, en congé ;

Di Méglio, commis greffier auxiliaire, malade à domicile.

Le Greffier en chef, *Le Premier Président,*

ROUSSOT. ZEYS.

Alger. — Typographie Adolphe Jourdan.

Alger. — Typ. Adolphe Jourdan, Imprimeur de la Cour d'Appel.

